

Kaléidoscope

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 1-fr: **Notre 75e anniversaire**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles parutions

Les anciens moulins de St-Blaise

cpb. Le beau village de St-Blaise, à l'est de Neuchâtel, doit son existence au Ruau dont les eaux actionnèrent ses moulins depuis le haut Moyen Age. Un acte de 1191 prouve qu'un meunier y exerçait déjà son activité à cette époque. Ne nous étonnons pas de trouver une roue à aubes dans les armoiries de la commune. Fervent explorateur du passé de son village, le Dr Olivier Clottu vient de publier un charmant et savant opuscule sur «*Les anciens Moulins de St-Blaise et autres engins*», qui enrichit – après beaucoup d'autres de la même plume – la collection de la «Commission du 3 février», qui fête chaque année la Saint-Blaise par diverses manifestations.

Après un intéressant chapitre sur les origines de la meunerie et de ses machines, qui remonte à la nuit des temps, l'auteur retrace en détail, surtout depuis le XVI^e siècle, l'histoire mouvementée des moulins de St-Blaise, et en particulier du meunier Dardel, venu de Villiers, et de sa descendance. De nombreuses reproductions de gravures, peintures et photos (à partir de 1800) illustrent pittoresquement la vie du village autour de ses moulins, y compris les autres «engins» qui en dépendaient et avaient noms rebattes (pour écraser les fruits, les glands, le chanvre), huileries, foulons (pour traiter le drap de laine), raisses (scieries). Habile dessinateur, M. Clottu reproduit aussi de sa main armoiries et millésimes sculptés dans la pierre d'Hauterive.

On sait que les minoteries ont fait disparaître les moulins dès la fin du siècle dernier. Ayant évité, après la dernière guerre, la démolition du dernier survivant, le «moulin du haut», la Commune l'a fait restaurer en 1979, et a commandé au maître H. Müller (nom prédestiné!), de Berthoud, une roue de chêne de plus de deux tonnes, qui évoque robustement le passé. L'Ecu d'or a contribué à cette reconstitution.

Chapelle des Macchabées

pb. La Fondation des clefs de Saint-Pierre a achevé la restauration de la

chapelle des Macchabées, alors que les travaux se poursuivent sur le corps principal de la cathédrale. A cette occasion, la Fondation a estimé judicieux de publier un ouvrage consacré à l'architecture et aux fouilles de la chapelle. Ce document traite successivement de la personnalité du cardinal Jean de Brogny, fondateur de la chapelle, de l'histoire et de l'architecture de l'édifice et de ses vitraux. L'étude archéologique du sous-sol fait l'objet d'une communication, de même que les résultats d'analyses scientifiques concernant les monnaies, céramiques et squelettes retrouvés à cette occasion. (*La chapelle des Macchabées, 1979, édité par la Fondation des clefs de Saint-Pierre, Genève.*)

Le coin du lecteur

Zèle rénovateur...

Le «Heimatschutz» a justement repoussé, à mon avis, le reproche d'être éloigné de la réalité (n° 2/1979). Mais il y a précisément dans ce numéro quelques développements qui pourraient donner lieu à malentendus. Le chef du Bureau technique, M. Robert Steiner, écrit qu'il est devenu inutile d'encourager la construction de nouveaux logements; il s'agit aujourd'hui de restaurer les édifices existants, parce que le nombre des habitants est stationnaire. Il oublie, ce disant, que la demande de surface habitable par personne s'accroît, et qu'elle est d'environ 50% plus forte qu'autrefois. A quoi s'ajoute l'arrivée à l'âge du mariage d'une génération nombreuse. Il faut encore tenir compte du fait que 10000 logements environ sont perdus chaque année par suite des démolitions ou des changements de destination. Les besoins supplémentaires, ajoutés aux pertes, ne sont pas couverts par la construction des dernières années. A longue échéance, et comme l'a brièvement récemment annoncé le conseiller fédéral Honegger, la construction sera en retard sur les besoins.

Les critiques de M. Steiner à l'adresse des coopératives de construction semblent reposer sur le cas unique, et trop unilatéralement monté en épingle, de Winterthur. En réalité, de 1970 à 1978, les coopératives suisses

de construction ont rénové presque un tiers de leur patrimoine immobilier, et un nouveau 10% le sera d'ici à 1980. Parmi les quartiers rénovés se trouvent toute une série de maisons familiales. En 1974 déjà, l'*Union suisse pour l'amélioration du logement*, organisation de faite des coopératives de construction d'utilité publique, a publié un manuel pratique d'«Entretien et rénovation des maisons anciennes». Je me permets de le recommander ouvertement ici, parce qu'il approfondit beaucoup de choses qui n'ont été qu'esquissées dans le numéro de juin de la revue «Heimatschutz».

Afin de respecter les efforts faits naguère pour créer des quartiers «à la taille de l'homme», les coopératives de construction ont rénové leurs anciens bâtiments avec beaucoup de compréhension, aussi bien pour la manière de construire de l'époque que pour les habitants d'aujourd'hui. Et il y a des coopératives qui se sont donné pour but exclusif l'acquisition et la rénovation de bâtiments anciens. On est en droit de qualifier cela de «Heimatschutz» pratique. Sur ce plan concret, le dialogue pourrait se poursuivre aussi sur d'autres questions abordées par M. Steiner. Il admet lui aussi qu'une rénovation ne peut entrer en ligne de compte partout. Il y a sans cesse des cas où ce serait trop cher, ou dans lesquels les logements resteraient insuffisants. D'autre part, les coopératives de construction encouragent ici et là, par l'énergique soutien de leur association, la propriété immobilière, sans en parler beaucoup. Dans d'autres cas, elles se refusent avec raison à procurer à certains (anciens) coopérateurs, par des ventes, un gain spéculatif, ou à se dessaisir de leur contrôle. *Union suisse*

pour l'amélioration du logement
Fritz Nigg, secrétaire général

Au prochain numéro:

**L'initiative
culturelle**

Délai rédactionnel:
15 avril 1980